

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Normandie

Art. L.411-1 à 2 et R.411-1 à 14 du Code de l'Environnement ; Arrêté du 2 mars 2017

Délibération du CSRPN du 20 avril 2017

Bénéficiaire : [CEMEX](#)

Objet de la demande : [déplacement banque de graines](#)

référence ONAGRE projet – demande : [2017-07-40x-00840 – 2017-00840-041-001](#)

~~Avis émis en séance plénière du CSRPN~~

Avis émis par l'expert délégué

MOTIVATION ou CONDITIONS

Suite à la raréfaction constatée d'*Hottonia palustris* sur le site de la carrière de Cemex de Berville-sur-Seine l'entreprise souhaite exploiter les fossés où l'espèce n'est plus visible depuis 2003.

1) *Hottonia palustris* détermine une association végétale l'*Hottonietum palustris* Tüxen 1937 ex Roll 1940 = Herbier dulçaquicole à *Hottonia palustris*. Cette communauté végétale décrit donc le milieu optimum de développement de l'*Hottonie*. Celui-ci se définit écologiquement par un milieu d'eaux stagnantes à faiblement courantes, peu profondes, à fort marnage (exondation estivale possible **à condition que le substrat reste humide**), mésotrophes à eutrophes, acidiclinales à neutres, sur **substrat riche à très riche en matières organiques**. Les fossés et mares des grands marais tourbeux et mares forestières de Normandie présentent souvent des habitats qui lui sont favorables. On peut estimer que les fossés où l'*Hottonie* a disparu récemment ont subi un fort envasement des couches superficielle lié aux poussières générées par l'exploitation de la carrière par Cemex : cette envasement a ainsi rendu inhospitaliers les fossés pour l'*Hottonie* (fig 6 et 7, Gallien, 2017).

2) **La préservation des populations relictuelles actuellement encore sur site de l'*Hottonie* sont à privilégier** : maintien des niveaux d'eau favorable tout au long de l'année notamment en période estivale, extraction par curage ponctuel à très faible profondeur de la vase, mise en place de moyens d'évitement des dépôts des vases sur les fossés (haie?...).

3) Le projet de déplacement de la banque de graines s'appuie sur un présupposé que dans les vases qui seront extraites les graines soient présentes et viables dans les vases du fossé ce qui n'est pas acquis. Le prélèvement de la couche superficielle du fossé N°3 doit **éviter d'emmener l'ensemble des rhizomes de Roseau phragmite très envahissant** sur les lieux : un criblage est à prévoir.

4) Ce projet de déplacement de la banque de graines présupposée existante du fossé qui sera exploité ne peut s'envisager que orienté vers **des milieux favorables** à l'*Hottonie* comme décrit ci dessus 1). A ce titre **la première station semble relativement favorable** pour peu que le substrat soit riche en matière organique et la colonne d'eau maintenue sur l'ensemble du profil pédologique tout au long de l'année (=pas d'assèchement estival). Cependant des précautions sont à prendre : **éviter une apport important de vase qui transformera le milieu pour l'*Hottonie* mais également pour les autres espèces présentes**. Un relevé floristique et pédologique du site pressenti est nécessaire pour préciser la qualité du milieu d'accueil. Un dépôt çà et là plutôt qu'en un seul point peut également être conseillé

5) Le déplacement de la banque de graines présupposée dans le site secondaire **ne semble pas réunir les conditions favorables** d'accueil de l'*Hottonie* Cf. 1).

6) Par contre **la mare située au nord est de l'étang et entourée de saule** (la prémunissant quelque peu des apports de vases) n'ayant pas été mentionnée dans les sites prospectés. Il serait nécessaire de l'y intégrer.

7) **Un suivi des populations** existantes acuellement sur le site, des moyens de gestion mis en oeuvre et un suivi floristique des zones de dépôt des vases supposées riches en graines d'*Hottonie* sont à mettre en oeuvre sur 10 ans périodicité annuelle sur 3 ans puis tous les 2 ou 3 ans. **Ces suivis sont à transmettre à la DREAL et à la commission espèces du CSRPN.**

8) Ce projet de déplacement de la banque de graines présupposées existantes apparait interessante principalement **à titre très expérimental** les conditions semblant au regard des documents et des investigations fournies peu favorables à la restauration de la population d'*Hottonia palustris* mise à mal et pour partie disparue.

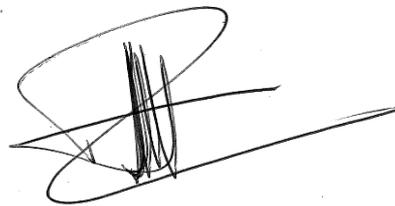
Un avis favorable est donc émis à ce titre et sous condition de prendre en compte l'ensemble des propositions ci dessous.

avis favorable
avis favorable sous
conditions
avis défavorable

Nom et qualité du signataire : Catherine ZAMBETTAKIS

date de l'avis : le 12 septembre 2017

signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Zambettakis', written in a cursive style with a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.